



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : FIXATION DE LA COMPOSITION DU COLLEGE DES SOCIO PROFESSIONNELS DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OTI	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 28 Votants : 34 Délib. n°14- 05/07/2023
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpug, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de RODES (salle du foyer), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : le mercredi 28 juin 2023

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VIDAL Sylvie (T).

Absents excusés : BARNOLE Catherine (T), DRAGUÉ Céline (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), VILA Patrice (T).

Absents ayant donné pouvoir : BOHER Monique (T) à NOGUES Dominique (T), BOTEBOL Claudine (T) à BONACAZE Benoit (T), CRISTOFOL Françoise (T) à GARSAU Jacques (T), PARRILLA Jérôme (T) à BURGHOFFER William (T), PETIT Vivien (T) à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), PROFFIT France (T) à LAVILLE René (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Date de réception de l'AR: 21/07/2023

066746610415 DE 059 2023 DE

Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, rendant obligatoire le transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » aux intercommunalités à partir du 1er Janvier 2017.

VU l'article 4.3 des statuts du conseil d'exploitation de l'OTI adoptés par délibération en date du 09 mars 2017, stipulant l'obligation de faire 2 délibérations pour désigner pour 3 ans les 15 membres titulaires du conseil d'exploitation de l'OTI, ainsi que leurs suppléants :

- 8 élus communautaires composant le « collège des élus », ainsi que leurs suppléants, soit 16 élus à désigner au total.

- 7 représentants des professions et activités intéressées par le tourisme, composant le « collège des socio-professionnels » ainsi que leurs suppléants : soit 14 socio-professionnels au total.

VU la délibération N°19bis en date du 08 octobre 2020, désignant les représentants du collège des socio professionnels appelés à siéger au conseil d'exploitation de l'OTI.

CONSIDERANT les mandats de membres prenant fin de plein droit au renouvellement général du conseil communautaire, il convient de désigner les membres du collège des socio-professionnels, amenés à siéger au conseil d'exploitation de l'OTI.

CONSIDERANT la liste des membres est établie sur proposition du Président de l'EPCI sur la base des anciens membres du collège des socio-professionnels du conseil d'exploitation de l'OTI souhaitant poursuivre leur implication au sein de l'OTI, complétée par d'autres professionnels du tourisme et acteurs économiques dans le domaine touristique, implantés sur le territoire.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

VALIDE la composition du collège des socio professionnels amenés à siéger au sein du conseil d'exploitation de l'OTI telle que proposée pour une durée de 3 ans (7 titulaires et 7 suppléants).

DESIGNE les 7 membres titulaires et les 7 membres suppléants pour siéger au sein du conseil d'exploitation de l'OTI en qualité de membre du collège des élus.

RF
Prades

Contrôle de légalité
DESIGNE pour siéger au sein de cette instance :
Date de réception de l'AR: 21/07/2023
066-246600415-DE_059_2023-DE

Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom	Titre
Sigrïd	Baquillon	Titulaire	Georgette	Ville	Suppléant
Valérie	Humbert	Titulaire	Thierry	Derolez	Suppléant
Pauline	Prodomme	Titulaire	Tarek	Kuteni	Suppléant
Camille	Robert	Titulaire	Jérôme	Burtet	Suppléant
Bernard	Lopez	Titulaire	Arthur	Bertrand	Suppléant
Geoffrey	Buisan	Titulaire	Laura	Henriques	Suppléant
Jacqueline	Reig	Titulaire	Emmanuel	Hoccart	Suppléant

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,



Le Président
William BURGHOFFER

RF
Prades

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/07/2023
066-246600415-DE_059_2023-DE